



HAL
open science

Foresterie urbaine interculturelle, un défi pour les collectivités territoriales décentralisées camerounaises à l'aube de la décentralisation Intercultural urban forestry, a challenge for Cameroonian decentralized local authorities at the dawn of decentralization

Patricia Andréa, Christian Blaise

► **To cite this version:**

Patricia Andréa, Christian Blaise. Foresterie urbaine interculturelle, un défi pour les collectivités territoriales décentralisées camerounaises à l'aube de la décentralisation Intercultural urban forestry, a challenge for Cameroonian decentralized local authorities at the dawn of decentralization. A paraître. hal-03907243

HAL Id: hal-03907243

<https://hal.science/hal-03907243>

Submitted on 19 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Foresterie urbaine interculturelle, un défi pour les collectivités territoriales décentralisées camerounaises à l'aube de la décentralisation

Intercultural urban forestry, a challenge for Cameroonian decentralized local authorities at the dawn of decentralization

Patricia Andréa et Christian Blaise ITOCK

D_ECO, Ebolowa, Cameroun.

Résumé

Le Cameroun, fort de sa diversité culturelle est un vivier civilisationnel, une exception plurielle, regorgeant une panoplie de cultures regroupées en quatre aires culturelles. Face aux menaces des changements climatiques, de l'augmentation de la population mondiale, aux éventuels changements de gouvernants locaux, il est important d'intégrer dans les milieux urbains des infrastructures vertes. L'intégration des espaces verts résilients dans les politiques locales devient un enjeu majeur dans la gouvernance locale. À l'aube de la mise en place de la décentralisation, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) ont le devoir d'offrir aux citoyens de leurs circonscriptions des espaces verts et des espaces publics surs. Au-delà du concept récréatif et ornemental de la foresterie urbaine dans le monde, les peuples d'Afrique ont toujours eu les bois sacrés qui sont en fait un lieu de méditation et une source de médication pour cette population. Ce travail questionne la mise en place des forêts urbaines dans les villes ayant un regard prospectif sur la civilisation africaine en ce qui concerne sa relation avec la forêt dans le but de créer des conditions de vie plus viables en milieu urbain.

Mots-clés : Foresterie urbaine, bois sacré, gouvernance locale, politiques locales, diversité culturelle.

Abstract

Cameroon, with its cultural diversity, is a civilizational breeding ground, a plural exception, abounding in itself a panoply of cultures gathered into four cultural areas. Vis-a-vis the threats of the climatic changes, increase in the world's population, and possible changes of local governments, it is significant to integrate green infrastructure into urban environments. The integration of the resilient green spaces into the local policies becomes a major issue in local governance. At the dawn of decentralization, Decentralized Local Communities (DLC) have a duty to provide citizens in their constituencies with green spaces and safe public spaces. Beyond the entertaining and decorative concept of the urban forestry in the world, the people of Africa always had sacred forest which are in fact a place of meditation and source of medication for this population. This work questions the implementation of urban forest in the cities having a prospective look at African civilization with regard to its relationship with the forest in order to create more viable living conditions in urban areas.

Keywords: Urban forestry, sacred forest, local governance, local policies, cultural Diversity

Introduction

L'Afrique est un continent à croissance démographique rapide (60% de croissance totale de population mondiale). « En 2050, alors que l'Asie aura une population en plus 750 millions de personnes, l'Afrique elle aura 1.3 milliards de plus » (UN, 2017 : 2). Au regard de sa jeunesse « 60% de la population a un âge compris entre 19_41 ans ». Du chômage galopant et la misère sans espoir en milieu rural, il est observé que plusieurs villes africaines se développent de manière

décousue, incohérente sans vision ni document stratégique. L'urbanisation¹, point faible des politiques publiques africaines, a des effets négatifs sur l'écologie, l'économie et la culture d'une communauté ; « La croissance des villes dans les pays en développement et, partant, la transformation des sociétés rurales en sociétés urbaines sont le résultat d'un ensemble complexe de facteurs qui aboutissent à ce qui est désigné comme l'urbanisation de la pauvreté » (FAO, 2016 : 3). À cet effet, la raison fondamentale de cette migration est pour la plupart des cas le manque d'espoir d'une éventuelle amélioration de leurs moyens d'existence et de leur sécurité.

Le développement durable, défini comme un idéal de développement qui consiste à la satisfaction des besoins du présent sans aucune compromission des besoins du future est fondé sur la solidarité sociale, l'efficacité économique et la responsabilité écologique. Or, pour une grande majorité des peuples du monde, l'épanouissement et le développement passent nécessairement par la valorisation culturelle. La dimension culturelle du développement durable s'ajoute dans ces États à la cohésion sociale, la solidarité aux idéaux et à l'écologie pour répondre aux besoins des générations actuelles et des générations futures.

La foresterie urbaine est « une rigoureuse planification, une plantation d'arbres, une protection, un entretien et un soin durable des arbres, des forêts, des espaces verts et des ressources connexes dans les villes et collectivités ainsi qu'en périphérie de celles-ci pour fournir aux habitants des bienfaits associés à l'économie, à l'environnement, à la société et à la santé publique » Deneke (1993 : 4). Au regard de cette définition, une réflexion peut se poser sur l'importance de l'arbre et de la forêt au sein des communautés noires africaines et face à cet exode rural, des milliers de kilomètres de forêts sont détruits et donc nécessitent restauration. D'autre part, il est constaté que les politiques forestières des pays africains, en ce qui concerne la foresterie urbaine intègrent très peu la planification urbaine, la santé et surtout les valeurs culturelles des forêts et ne répondent pas à plusieurs attentes locales contrairement aux forêts sacrées qui procurent certains éléments de la culture locale : pharmacopée, méditation et bénédiction aux populations. En visitant la littérature postcoloniale, dans le consciencisme de Kwame Nkrumah (1909-1972), il en ressort que le « le milieu social africain est caractérisé par la coexistence instable de trois structures de civilisation : celle de la vieille Afrique, celle de l'Islam importé du Moyen-Orient et de celle importée de l'occident. La nouvelle Afrique face à cet état de choses a pour première tâche d'édifier une société stable en réconciliant les valeurs importées de l'Islam et du Christianisme avec le meilleur des valeurs africains traditionnelles » (Guiffo, 2009). Cette proposition fondamentale de Nkrumah demande aux dirigeants africains de ne pas rejeter en bloc les autres courants de civilisation ni de rejeter la leur, mais de penser à une mixité de culture dans les politiques publiques. La foresterie urbaine étant un projet urbain, nécessite une bonne réflexion en vue de son intégration dans les documents stratégiques d'une ville. Dans ce travail, il est question de présenter les éléments des cultures locales à prendre en considération pour la mise en place d'une forêt urbaine en Afrique subsaharienne. De là, il est également exposé ici quelques idées qui pourront aider à inciter les élus locaux à mettre sur pied de projets de foresterie urbaine dans le Cameroun.

Historique de la foresterie urbaine

Les peuples africains ont toujours eu une organisation structurelle de leur société, vivant en communautés ; ceux-ci installaient un ensemble de commodités qui rendaient paisible leur vécu quotidien. C'est alors que pour se loger, se soigner et être en harmonie avec la nature, ils installaient des lieux-dits « sacrés » pour des besoins matériels et immatériels. Dans la plupart des pays subsahariens, chaque peuple vivait auprès d'un bois, d'une forêt ou d'un lac sacré. Cette pensée négro-africaine s'est établie durant plusieurs siècles dans les différentes communautés noires en Afrique. Face à la mondialisation (esclavage des noirs, impérialisme, hégémonie

¹ Processus d'urbanisation est le développement urbain, provoquent des changements spectaculaires au niveau du paysage, une nouvelle hiérarchie d'utilisations des terres et une brusque modification dans le temps et l'espace des modes de vie et de l'emploi des ressources.

culturelle, l'école déconnectée des réalités africaines, colonisation et néo-colonisation des peuples et communautés de ce continent), plusieurs parmi ces lieux ont été désacralisés, insultés, détruits et traités de lieux cruels et malsains. Il s'est construit une représentation sociale autre autour de la question des forêts et lieux sacrés ; la sacralité de ces lieux a disparu et ils ont été détruits progressivement.

Sous d'autres cieux, après la révolution industrielle, l'homme recherchait des loisirs, des lieux de relaxation et de divertissement. C'est ainsi que vers les années 1870 les parcs ont vu le jour « Parc Stanley, Vancouver (1886); High Park, Toronto (1873) ; Parc Mont-Royal, Montréal (1876) ; Parc des Champs-de-Bataille, ville de Québec (1907) ; Parc Point Pleasant, Halifax (1866) ; Parc Bowring, St. John's (1914)» (Rosen, 2016).



Figure 1 : Parc Stanley, Vancouver : 1886. Source : Michael Rosen, 2015 : 4.

Mais très vite avec l'épuisement et la dégradation des milieux urbains, la perte des services écosystémiques, de nouveaux comportements ont été instruits par plusieurs instances internationales : « le monde doit s'urbaniser durablement ». En 1965, Erik Jorgesen mentionne pour la première fois la foresterie urbaine. Mais en réalité, « dès 1894 ce terme existait (Cook, 1894), mais signifiait un art exigeant des connaissances particulières, un goût de cultiver et une sympathie naturelle pour la vie végétale » (Rosen, 2021 : 22). Or, après la conférence de Stockholm, Jorgesen (1974) définit clairement la foresterie urbaine comme « une branche spécialisée de la foresterie qui a pour objectif la culture et la gestion des arbres en vue d'assurer leur contribution actuelle et potentielle au bien être physiologique sociologique et économique de la société urbaine » (Ibid.). Ce qui montre à suffisance que Jorgesen est le bâtisseur du concept foresterie urbaine (Richard, 2005). Aujourd'hui, avec la prise de conscience internationale sur la question du développement durable, tous les États essayent d'intégrer la foresterie urbaine dans leur programme de développement. Au Cameroun, le cadre juridique prévoit que pour une population de 1000 habitants une Forêt urbaine de 800 m² conviendrait (Ndjoko, 2017 : 6). Mais sur le plan de la matérialisation plusieurs constats sont établis en occurrence les essences cultivées ont plus une valeur ornementale ou récréatrice que culturelle, médical ou spirituel.

Visite de projets de reboisement en milieu urbain au Cameroun

Joseph Ki Zerbo (2003 : 100) disait « on ne développe pas, mais on se développe ». Au centre des grandes préoccupations, le développement des forêts en milieu urbain devrait être un travail de synergie entre les populations des communautés autochtones et les initiateurs de ces différents projets. Aujourd'hui, avec l'effectivité de la décentralisation, ce travail devrait prendre une grande ampleur sur le plan local. Tel n'est pourtant pas le cas, car ce travail est encore très

approximatif. Dans la plupart des cas, les arbres qui sont plantés dans les villes ne remplissent pas vraiment certaines conditions permettant l'épanouissement socioculturelles des populations.

Au Cameroun, plusieurs projets de reboisement en milieu urbain ont déjà vu le jour. Mais ceux-ci ont montré des limites sur le plan du développement durable, ce d'autant que ces projets de reboisement ne prennent pas en compte les différentes doléances de la population locale. Le cas de la plantation de l'eucalyptus dans les régions des grassfields crée un débat mitigé entre les populations locales, l'État et les structures en charge. D'après l'ONG SHUMAS, l'eucalyptus est la cause du manque d'eau dans les localités où il est planté. « Motivés par l'appât du gain, les gens ont planté des eucalyptus dans chaque espace disponible, ignorant que cet arbre consomme, pas moins de 400 litres d'eau par jour. C'est ainsi que les rivières et le sous-sol ont été progressivement asséchés » (Bidima, 2007). De même, Prince Raoul Nasser Kemajou, le président de l'organisation pour la défense des droits de l'homme et la protection de l'environnement (OHDPE) renchérit : « Les racines d'eucalyptus déshydratent le sol et tuent les autres plantes. Il est indispensable de préserver les cultures vivrières » (Ibid.). Autrement dit, le professeur Paul Tchawa, co-auteur de l'ouvrage *Gestion de l'espace et effets écologiques de l'eucalypticulture en pays Bamiléké (Ouest Cameroun)*, trouve que le débat est sur l'expropriation des terres cultivables : « La question ne se pose pas en termes d'être pour ou contre la culture de l'eucalyptus, mais de l'éloigner des sites propices à l'agriculture » (Ibid.). La culture de cet arbre devient un problème pour cette localité.

En revisitant le projet R1400 de l'Union Européenne, un projet en cours dans les communes de zone de transition écologique, il en ressort que la principale culture est l'anacardier *Anacardium occidentale* qui est une essence originaire d'Amérique tropicale et importée en Europe au début du XXe siècle pour ses qualités oléagineuses et sa rentabilité économique. Depuis quelques années, le Centre Technique de la Foresterie Communale propose cette plante sous le financement de l'UE aux communes de transitions écologiques qui en font de plus en plus un arbre urbain. À en croire ce projet, cette essence peut être associée à plusieurs autres cultures. Seulement la quantité requise à l'hectare montre que plus de 60% de l'espace cultivable est réservé à l'anacardier. D'autre part, sa transformation nécessite une technologie non maîtrisée et un équipement spécial inexistant sur le marché local. Face à ce constat, ce projet ramène ces localités aux réalités du Cacao où l'acheteur fixera le coût du produit qu'il veut acquérir. Ce projet démontre à suffisance l'inadéquation entre les politiques publiques et les besoins des populations locales. L'ampleur que prend ce type de projet dans certaines villes du Cameroun, démontre à suffisance que la vente des écorces dans ces milieux urbains persistera et constituera une source de destruction d'arbres en forêt.

Foresterie urbaine et périurbaine : buts et avantages

La zone urbaine est un espace urbain, un établissement humain à forte densité de population comportant une infrastructure d'environnement bâti. Elle est créée par l'urbanisation et est classée par configuration urbaine en tant que ville, cité, agglomération ou banlieue. Dans la plupart des cas, les villes partagent trois types d'infrastructures : grises (bâtiments résidentiels et industriels, les routes, bref, tout ce qui est construit), bleues (réseau fluvial, lacs et voies d'eau) et vertes (parcs, arbres, jardins de rues, etc.). (Référence) (observation) Il est donc nécessaire d'optimiser l'interaction entre ces différents types d'infrastructures pour construire une ville qui participe au bien-être de la localité.

La forêt urbaine « est un réseau ou un système incluant toutes les surfaces boisées, les groupes d'arbres et les arbres individuels se trouvant en zone urbaine et périurbaine, y compris, donc, les forêts, les arbres des rues, les arbres des parcs et des jardins, et les arbres d'endroits abandonnés » (Salbitano et al., 2017 : 2). Elles sont alors le cœur des infrastructures vertes. Celles-ci améliorent résolument l'empreinte environnementale des villes. Cette définition de la forêt urbaine classe directement les forêts sacrées parmi les forêts urbaines. La forêt sacrée du peuple Baleng à l'Ouest Cameroun en occurrence est située en plein Bafoussam. Celle-ci est une

véritable source de séquestration de carbone, un patrimoine culturel, et un centre de recherche exceptionnel et endogène. Partant de cette observation, on peut classer les forêts urbaines en quatre types :

- Forêts et surfaces boisées périurbaines. « *Forêts et surfaces boisées entourant les villes qui peuvent fournir des biens et des services comme du bois, des fibres, des fruits, d'autres produits forestiers non ligneux, de l'eau potable, et des lieux de récréation et de tourisme* » (Salbitano et al., 2017 : 2) ;
- Parcs de ville et forêts urbaines (> 0,5 ha). « *Grands parcs urbains ou de quartier présentant une couverture terrestre variée et en partie équipés d'installations de loisir et de récréation* » (Ibid.) ;
- Mini-parcs et jardins avec des arbres (< 0,5 ha). « *Petits parcs de quartier équipés d'installations de loisir/récréation, jardins privés et espaces verts. Arbres des rues ou dans les places publiques. Peuplements linéaires, petits groupes d'arbres, et arbres individuels se trouvant dans des places, des parkings, des rues, etc.* (Ibid.) ;
- Autres espaces verts avec des arbres. *Par exemple, parcelles agricoles urbaines, terrains de sport, terrains inoccupés, pelouses, berges des fleuves, champs, cimetières, et jardins botaniques* (Ibid.).

Or, plusieurs communautés dans le monde ont des sites dits sacrés, qui se retrouvent au cœur des agglomérations en Afrique, elles sont sous forme de forêts, lacs, et arbres. Envahis par l'expansion démesurée des villes et habités d'une représentation sociale négative, ces différents lieux sont détruits, méprisés et caricaturés de sites de sorcellerie, malsain et satanique. Pourtant, ils font partie d'une civilisation, un idéal de société prôné par les Pères de ces peuples et nécessitent pérennisation.

Avantages de la foresterie urbaine

Dans les sociétés dites modernes comme dans les sociétés traditionnelles africaines, les forêts sont d'une importance capitale, car elles fournissent un ensemble de biens et services incomparables. Confrontées à certaines menaces liées à la mauvaise politique d'urbanisation, l'intégration des forêts urbaines devient un problème pour les Collectivités Territoriales Décentralisées et leurs populations. Or, en créant, protégeant et réhabilitant les forêts dans les villes et autour de celles-ci, l'Homme participe à la création d'un environnement sain, à l'imposition d'une valeur esthétique et à la mise en place des espaces culturels, traditionnels et de bénédiction propice pour les peuples autochtones de la localité. En Afrique, certaines forêts sont « un héritage des générations fondatrices des communautés autochtones africaines et ont une valeur qui les rendent dignes de protection à n'importe quel prix » (Elamé, 2003 : 3). Il est connu de tous que les cultures et les rites africains souffrent d'une représentation sociale négative. Celles-ci sont rejetées par les africains eux-mêmes. Dans une perspective d'intégration des forêts au cœur des villes africaines, il est important de susciter la valorisation des cultures locales : « Les cultures de l'Afrique noire tirent en grande partie leur vitalité, leur richesse spirituelle et non matérielle, de la relation qu'elles entretiennent avec la nature et en particulier avec ces lieux sacrés » (Ibid.). Parfois, les décideurs ne perçoivent pas les avantages que peuvent procurer les forêts en milieu urbain. Ils accordent peu d'intérêt à celles-ci. Or la vitesse d'étalement des villes est de plus en plus croissante. Les ressources budgétaires sont allouées à d'autres secteurs jugés plus importants. Cependant, que nous soyons dans une société traditionnelle ou moderne, le rôle que jouent les forêts urbaines dans l'amélioration de la qualité de vie des habitants des centres urbains sans discrimination des cultures et en valorisant l'autochtonie et l'interculturalité dans les diverses localités est loin d'avoir été atteint.

Dans la majorité des cas, le coût du mètre carré est plus élevé lorsque nous avons à faire aux infrastructures « grises ». Mais, dans la société camerounaise, les populations reconnaissent la

valeur et l'importance des infrastructures vertes. L'opération de sensibilisation de l'ex-délégué du Gouvernement de la communauté urbaine de Yaoundé « un Arbre, une Maison » montre comment la communauté urbaine de Yaoundé abordait la question à l'époque de Tsimi Evouna Gilbert. À cela, il est donc impérieux que l'aménagement urbain tienne compte de l'importance, la performance et le choix d'usage des terres en considérant les populations locales et l'interculturalité. Les décideurs locaux doivent considérer les forêts urbaines comme « des infrastructures essentielles fournissant des avantages et des valeurs tangibles qui améliorent la qualité de la vie, la sécurité et la santé publique » (Salbitano et al., 2017 : 4). Car, dans les métropoles, « le retour sur investissement dans les forêts urbaines dépasse de loin les frais d'installation et d'entretien des infrastructures grises, et devrait donc être considéré comme une « bonne affaire » pour les décideurs, les administrateurs et les habitants des villes » (Ibid.). Les forêts urbaines offrent plusieurs avantages en fonction de la raison, l'emplacement les situations économiques, sociales, environnementales et culturelles d'une communauté. Le tableau ci-dessous précise les différents avantages sur les quatre piliers du développement durable.

Tableau 1: Quelques avantages des Forêts Urbaines et Périurbaines

Ref. Piliers du Développement Durable inter-culturalisé /Avantages des FUP	
1	Solidarité sociale (Salbitano et al., 2017 : 5). <ul style="list-style-type: none"> → Créent des emplois et augmentent les revenus ; → Refroidissent le milieu bâti à travers l'ombrage et l'évapotranspiration ; → Offrent un plus grand nombre d'espaces naturels et verts ; → Améliorent la santé physique et mentale des résidents ; → Offrent des possibilités de loisir et de sensibilisation environnementale ; → Fournissent un abri.
2	Efficacité économique (Salbitano et al., 2017 : 5). <ul style="list-style-type: none"> → Fournissent des aliments, de l'eau potable et des combustibles ligneux ; → Favorisent une économie d'énergie grâce à l'ombrage et au refroidissement, ainsi qu'à la culture d'arbres pour la production de combustibles ligneux ; → Contribuent considérablement à la croissance économique verte en offrant un environnement attractif pour le tourisme et les affaires, en améliorant les valeurs des maisons et les taux de location, en créant des possibilités d'emploi.
3	Responsabilité écologique (Salbitano et al., 2017 : 5). <ul style="list-style-type: none"> → Améliorent les conditions des sols et empêchent l'érosion ; → Préservent et augmentent la biodiversité ; → Éliminent les polluants atmosphériques et absorbent les bruits ; → Séquestrent le carbone et atténuent les changements climatiques ; → Améliorent le climat local et renforcent la résilience ; → Atténuent le climat local et renforcent la résilience ; → Atténuent l'écoulement des eaux d'orage et réduisent les inondations ; → Favorisent l'infiltration et la réutilisation des eaux usées ; → Offrent des endroits caractéristiques d'interaction extérieure formelle et non formelle.

- Sont réservés aux cérémonies traditionnelles y compris aux rituels magico-religieux ;
- Améliorent la santé et la spiritualité des communautés ;
- Constituent espaces de méditation pour les populations autochtones, lieux de réunions des notables où se prennent de grandes décisions qui concernent la communauté, lieux de cultes et d'initiation, cimetières des ancêtres, lieu de recueillement, ils représentent pour les communautés autochtones, des lieux permettant de maintenir la solidarité intra et intergénérationnelle, dimension importante du développement durable.

Intégration d'une forêt urbaine interculturelle dans les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun

L'intégration des forêts urbaines dans les villes camerounaises consiste à mettre un environnement capable d'optimiser le rendement des forêts urbaines. À cet effet, des politiques et des cadres juridiques inclusives peuvent permettre la conception, la protection et la restauration des forêts de villes. Cette partie essaye de présenter comment les autorités locales peuvent procéder pour une intégration inclusive de la foresterie urbaine dans les communautés africaines.

La gouvernance

La gouvernance « désigne une idée descriptive de la réalité, mais aussi un idéal normatif associé à la transparence à l'éthique, à l'efficacité de l'action publique celle-ci est alors le respect des règles élaborées et appliquées pour une meilleure cohésion sociétale » (Pisseys 2010 :207). Pour une ville, il est important d'intégrer dans les discours de constructions fondamentales le concept de la gouvernance locale afin que, en fonction des aires géoculturelles, toutes les parties prenantes participent à l'élaboration, à la planification et à la gestion des politiques publiques. En ce qui concerne la gouvernance des forêts urbaines et des communautés dans une ville, il est impérieux que la gouvernance urbaine intègre la gestion de toutes infrastructures vertes (privées ou publiques). Pour cela, il existe différentes formes de la gouvernance des forêts urbaines dans le monde.

→ *La gouvernance stratégique*

Les forêts urbaines ne font pas toujours partie du discours des autorités locales au Cameroun. Parce que celles-ci estiment leur mise en place représente des coûts non générateurs de revenus à court terme (*quasi-totalité des Maires de la ville d'Ebolowa*). Pourtant, leur mise en place faite après un diagnostic sérieux, suppose avoir une maîtrise de la valeur éco-systémique qu'elle représente. Il nécessite de prendre des décisions sur la base d'une gouvernance stratégique afin d'améliorer la vie en milieu urbain. La gouvernance stratégique passe donc par une maîtrise de la gestion judicieuse du savoir et une collaboration entre la municipalité et les parties prenantes. Il est vrai que plusieurs freins sont observés par les spécialistes, en occurrence, les mandats des magistrats municipaux, la fragmentation des responsabilités ou des services en charge et la lenteur administrative dans le traitement des documents de politiques et d'urbanisation. Pour une meilleure gouvernance des forêts urbaines, il est important d'instaurer « des politiques et des lois visant à harmoniser la gamme des intérêts à l'égard des terrains urbains en développant une vision commune et des actions collaboratives de soutien des infrastructures vertes à l'intérieur et autour des villes » (Salbitano et al., 2017 : 12).

La gouvernance inclusive

Dans plusieurs secteurs de la société, surtout en ce qui concerne les discours politiques, le système de gouvernance du gouvernement semble être remplacé par un système de gouvernance avec le gouvernement. Cette approche managériale semble porter des fruits sous d'autres cieux.

C'est l'exemple du Plan vert inclusif de quartiers dans la ville Utrecht aux Pays-Bas (Buizer et al., 2015). Ici, il est question d'insister sur l'instauration d'un dialogue solide et permanent entre les décideurs et l'ensemble des parties prenantes. Il ne s'agit pas ici de faire assoir les élites de la localité, mais toutes les représentations de la société. Car en impliquant au maximum les participants, l'on pourra mieux sensibiliser la population sur l'importance des forêts urbaines ; de là, plusieurs solutions seront prises et la légitimité des décisions sera moins discutée. Dans le cas des pays africains, l'implication de l'autorité traditionnelle devrait avoir une place prépondérante afin de respecter et de protéger les populations autochtones.

Pour avoir une gouvernance inclusive, il faut donc évaluer en premier lieu le type et le rôle des acteurs pouvant assumer des responsabilités dans un programme/projet de foresterie urbaine et en second lieu la disposition de la communauté et des parties prenantes. Dans le cas du Cameroun, et en fonction des aires géoculturelles, les parties prenantes pouvant intervenir sont :

- Le gouvernement : L'État et ses services déconcentrés (MINFOF, MINEDD, etc.), les administrations locales (les décideurs, et personnels techniques).
- Les institutions : Ce sont ici les organismes internationaux par ex. FAO, ONU-Habitat, PNUE, PNUD, OMS, etc.
- Les autorités traditionnelles : Ce sont les chefs traditionnels et les gardiens de la tradition (patriarches, guides traditionnels, médecins traditionnels, personnels des lieux sacrés, etc.).
- Spécialistes : Ceux qui ont des connaissances sur les infrastructures vertes et grises en foresterie urbaines, paysagistes, urbanistes ingénieurs du génie civil les personnels et administrateurs des aires protégées et des lieux sacrés.
- Les associations : Les mouvements et organisations non gouvernementales utilisateurs des forêts, écologistes, écoles, associations de jeunes, groupes sportifs et récréatifs.
- Les hommes d'affaires : Propriétaires forestiers proches des zones urbaines, le propriétaire de jardins parcs et forêt urbaines privées, etc.
- Les communautés : Le Cameroun est un pays uni dans sa diversité. Il est très facile de retrouver dans une ville Fang Béti des populations des autres aires géoculturelles. Il est important d'impliquer toutes ces personnes pour un dialogue efficace.
- Les confessions religieuses : Tous les responsables des confessions religieuses, animistes et religions ancestrales africaines doivent être invités à ce dialogue pour donner leurs points sur la question de la foresterie urbaine.

Les politiques

La politique est un ensemble de principes se référant à une vision commune donc le but est d'orienter les décisions spécifiques (Salbitano et al., 2017 : 20). Les Nations Unies en septembre 2015 ont donné le ton en mettant en place l'Agenda 2030 qui présente des objectifs du développement durable à l'horizon 2030. Cette illustration montre toutes les orientations pour un monde plus équitable. En matière de politique urbaine, chaque pays élabore ces politiques de manière centralisée ou à l'échelle de chaque ville. Plusieurs exemples sont rencontrés dans le monde : « Maroc, RCA où la politique urbaine est nationale ou encore Ljubljana en Slovénie, Melbourne en Australie et Vancouver au Canada les administrations locales ont conçu et réussi à mettre en œuvre des politiques et des stratégies de FUP pendant de nombreuses années » (Salbitano et al., 2017 : 22). Il faut noter qu'en matière de foresterie urbaine « les politiques à l'exemple des pays développés, sont fondamentalement locales » (Ibid.). Car les critères de conception et de gestion peuvent varier considérablement entre différentes villes d'un même pays.

À l'exception de Durban en Afrique du Sud, les villes africaines ne donnent pas une importance aux forêts urbaines et par conséquent n'ont pas de politiques locales sur la foresterie urbaine. Pourtant face aux défis démographiques, il est de bon ton que les autorités locales imposent un dialogue entre les parties prenantes pour établir des politiques urbaines durables car « Une politique forestière urbaine et périurbaine efficace doit s'accompagner d'un dialogue intersectoriel pour harmoniser l'éventail des intérêts ainsi que pour développer et consolider une vision commune des infrastructures vertes à l'intérieur et autour des villes » (Ibid.).

Approche d'élaboration des politiques sur la foresterie urbaine

L'élaboration d'une politique sur la foresterie urbaine peut être abordée de différentes manières en tenant compte du contexte local ou national, des conditions sociales, économiques, environnementales et culturelles. Dans le cas des pays de l'Afrique noire, un élément fondamental de la société africaine doit être considéré en premier chef. Car ici, « les populations autochtones ont des représentations symboliques et magico-religieuses de la forêt. Elles ne la perçoivent pas seulement comme un gisement de ressources. Cela s'explique par la place importante accordée aux aspects non matériels et à la nature dans les cultures de l'Afrique noire » (Elamé, 2003 : 6).

Approche basée sur une politique spécifique

Cette approche s'applique beaucoup plus dans les pays développés. Ici, il est facile de développer une politique adaptée aux besoins spécifiques. Il y a l'exemple de l'élaboration des politiques forestières urbaines de Minneapolis aux États-Unis où le conseil municipal a organisé une réunion avec les forces vives de la ville en 2002 pour recenser les problèmes auxquels étaient confrontées les forêts urbaines afin d'améliorer leur gestion (Minneapolis, 2004). Ceci montre que cette approche s'applique lorsque les budgets municipaux sont importants et la qualité de techniciens de la mairie est bonne.

Approche politique élaborée dans le cadre d'une politique générale en matière de « ville verte »

Il est question ici d'élaborer un agenda 21 local basé sur la construction d'une ville verte avec des objectifs précis qui incluent un développement durable. Cette approche est répandue dans plusieurs villes dans le monde. L'exemple de « Vancouver Ville verte » au Canada peut donner une illustration suffisante dans le cas où l'on désire se lancer dans la rédaction d'une stratégie en matière de ville verte.

Approche axée sur l'infrastructure verte

Cette approche est réalisée dans plusieurs villes rurales du Cameroun. Il faut noter qu'elle est une initiative des populations et des groupes socioculturels en recherche du pain quotidien. Elle consiste à intégrer foresterie urbaine, agriculture et espaces verts public ou privé dans l'infrastructure verte d'une ville et ces périphéries. Mais cette approche peut être faite avec plus de maturité si les collectivités territoriales étudiaient le type de plantes que les populations pouvaient cultiver sur ces sites.

Approche basée sur les appels à projets internationaux

Cette approche est de plus en plus présente dans les pays en développement. Ici, un programme est lancé par un bailleur de fonds et des organisations soumettent des projets. Au Cameroun, le Projet Reboisement R1400 bénéficie d'un financement de l'Union Européenne pour le compte de l'association des Communes forestières du Cameroun (ACFCAM) dans les régions de savanes sèches (Extrême Nord et du Nord) et dans les régions des zones de transition (Adamaoua, Ouest, Nord-ouest et Est).

Cadre juridique

Dans la plupart des cas, les normes et lois concernant la forêt en Afrique subsaharienne, sont filles des lois et règlements coloniaux. « Les politiques et législations qui régissent

aujourd'hui la gestion des ressources forestière et fauniques au Cameroun sont encore tributaires de la période coloniale. Celles-ci reposent sur trois logiques essentielles : l'appropriation par la dépossession, la politique concessionnaire et la dépossession » (Bigombe, 2020 : 167). Cette perception donne à la forêt une étiquette de bien essentiellement économique. Pour l'africain, cela est appréhendé différemment. Aujourd'hui, avec le défi de l'urbanisation rapide des localités et villes dites « rurales », il est important que les lieux et forêts sacrées soient protégés. Ceux-ci nécessitent un régime spécial sur le plan de l'urbanisation et de la foresterie.

Lorsqu'une ville africaine décide de revoir les normes et réglementations sur la foresterie urbaine, elle doit examiner fondamentalement celles-ci en particulier celles qui existent dans l'ensemble du gouvernement.

Sur le plan international

Le cadre juridique sur le plan international en ce qui concerne la foresterie urbaine n'a véritablement pas de contrainte. Mais, elle joue un double rôle à travers les institutions internationales et certaines conventions.

→ Rôle de facilitateur

Dans le cadre de mise en place d'un projet de forêt urbaine, plusieurs institutions internationales (FAO, PNUD, PNUE, ONU-Habitat, etc.) posent des actions visant des partenariats entre ville de pays développés et villes du tiers monde. Cette coopération se passe à travers la promotion des programmes et des mesures incitatives pour une gouvernance intelligente des environnements urbains.

→ Rôle d'accompagnement

En ce qui concerne les conventions, les protocoles et accords internationaux, plusieurs actes sont signés et ratifiés pour guider les actions des administrations locales liées à la foresterie urbaine. Parmi elles, nous avons ceux qui sont contraignants (la convention sur la biodiversité biologique, la conservation des habitats et des ressources génétiques ; la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD)) et ceux qui ne sont pas contraignants (les Objectifs du Développement Durable, la résolution de l'ONU-Habitat sur le développement urbain durable et l'Action 21).

Les lois nationales

Dans le cas spécifique du Cameroun, l'accent n'est pas mis sur la foresterie urbaine. Toutefois, quelques dispositions de certaines lois sont **assimilées** pour une mise en place d'un projet de foresterie urbaine. D'autre part, en ce qui concerne les lieux et forêts sacrés, il est remarqué qu'ils ne sont pas objet de protection. Avec une urbanisation démesurée, les lois nationales devraient protéger ceux-ci pour une meilleure cohésion entre les populations allogènes, les étrangers et les autochtones. Pour une mise en place d'une forêt urbaine, il est important de consulter :

- Le code général de la décentralisation ;
- Le code de l'urbanisme ;
- La loi n°94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche ;
- La loi n°2011/008 du 06 mai 2011 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire au Cameroun.

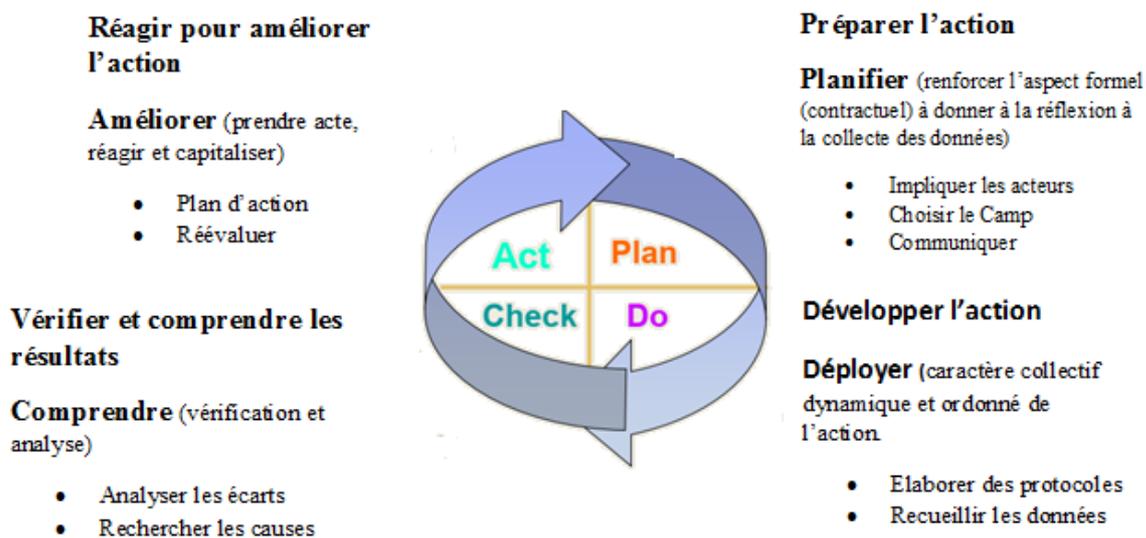
Les "lois" municipales

La foresterie urbaine est « fondamentalement locale » (Salbitano et 2017 : 22). C'est pour cela qu'il est important pour l'exécutif municipal de s'entourer d'un bon conseil technique, formel ou informel pour prendre de bonnes décisions sur la planification du territoire afin qu'une désignation équitable des espaces soit établie sans discrimination et dans la cohésion totale. Les

politiques et la réglementation des municipaux doivent donner des pouvoirs, des indications, préciser les droits et responsabilités ou règlementer les activités des populations dans la circonscription administrative. À cet effet, nous pouvons avoir des Politiques, des Arrêtés Municipaux, des Autorisations et des Normes Spécifiques qui permettent un fonctionnement structuré pour un usage rationnel et durable des ressources.

Mise en place d'un projet de foresterie urbaine dans une ville

Sans une ville ou un milieu bâti, introduire ou entretenir les arbres et leurs forêts nécessite une rigoureuse planification, une conception et une gestion attentive pour atteindre un résultat harmonieux qui rassemble convivialité et potentiel économique, social et écologique. Les dirigeants locaux doivent pouvoir utiliser les outils de mise en place des projets communautaires afin d'éviter le désordre urbain et les cacophonies observées dans plusieurs projets dans les villes camerounaises. Dans cette publication, la Roue de Deming a été choisie pour réaliser un projet de foresterie urbaine.



Utilisation du cycle de Deming

Figure 2: Roue de Deming. Source : E. Elamé (2020 : 8).

Les villes sont des systèmes adaptatifs en évolution permanente. Comme les forêts urbaines, elles nécessitent une planification, une conception et une gestion. Le cycle PDCA est une méthode qui comporte quatre étapes visant à établir un cercle vertueux. Dans le cadre de la foresterie urbaine, sa mise en place doit permettre à l'exécutif communal de créer, et de gérer une forêt urbaine ou d'améliorer la qualité de service que celle-ci peut offrir. Le cycle de Deming comprend :

Plan : C'est la première étape du cycle qui consiste à planifier la mise en place d'un projet de forêt urbaine. Ici, il est question d'identifier le problème à résoudre en réalisant un diagnostic, analyser les causes, et proposer des solutions en rédigeant un cahier de charge et un planning pour un suivi de l'évolution des opérations. Cette première partie comporte la conception de la forêt en fonction des attentes des populations et des autorités locales. À cet effet, il faut s'assurer que la conception de cette forêt urbaine « favorise le confort social des utilisateurs en répondant aux besoins de la communauté, soit compatible avec les caractéristiques spécifiques du site, créer des endroits dans lesquels les arbres peuvent fleurir et offrir leur gamme complète d'avantages sans causer d'inconvénient, contribue à la réalisation des ODD » (Salbitano et al., 2017 : 42). Ce

travail doit être réalisé en étroite collaboration avec toutes les parties prenantes. Pour piloter ce travail, il est recommandé de faire appel à un bureau d'étude compétent.

Do : En français « faire » est la construction ou la mise en place de la forêt urbaine désirée. Cette partie nécessite un personnel qualifié afin de réaliser le chef-d'œuvre. Elle est complexe, car elle requiert une équipe pluridisciplinaire et compétente, qui doit suivre avec minutie les consignes édictées à la première étape. Cette partie donne de même un canevas d'usage durable du site à présenter à tous les futurs utilisateurs.

Check : En français « vérifié », cette autre partie consiste à contrôler si le travail conçu est le travail réalisé, vérifier que les paramètres demandés sont respectés. En outre, elle s'assure de la réalisation conforme de la forêt urbaine solutionnant tous les problèmes soulevés par les parties prenantes.

Act : Consiste à l'action ; cette étape consiste à la bonne gestion de la forêt urbaine. Il est question de mettre en œuvre le changement étudié après usage de la forêt urbaine. Ici, on reprend le processus pour mieux réajuster l'infrastructure. L'étape « Plan » ramènera donc un nouveau projet à réaliser une nouvelle planification. Il s'agit donc d'un cycle que l'on représente à l'aide d'une roue. À chaque étape, elle avance d'un quart de tour représentant ainsi l'action de progresser.

Défis et contraintes de mise en place d'une forêt urbaine inter-culturalisée

La foresterie urbaine et péri-urbaine en Afrique subsaharienne n'est pas chose nouvelle ; face aux réalités de notre siècle, sujette aux grands problèmes environnementaux et à la croissance démographique rapide, la gestion des infrastructures (grises, vertes et bleues) pose des complications dans plusieurs collectivités territoriales. Ainsi on peut observer l'étalement des villes, la création des bidonvilles, la destruction des zones humides et des lieux sacrés et autres. En ce qui concerne les forêts urbaines plusieurs problèmes sont observés et des défis sont à relever.

→ Introduire des programmes de l'agenda 21 dans les collectivités territoriales

Dans la plupart des cas, les collectivités territoriales n'ont pas de boussole qui oriente leur travail. Dans le cas où on en trouve, elle est très obsolète et ne traite pas des questions d'infrastructures vertes. La mise en place d'une planification stratégique qui répond aux attentes spécifiques des populations locales par l'exécutif communal devient ainsi un défi majeur dans la mise en place d'une forêt urbaine.

→ Créer des programmes de recherche pour une foresterie non exclusive

Au Cameroun, toutes les régions administratives ont des universités. Il est important qu'un travail coopératif soit engagé entre les universités et les collectivités territoriales décentralisées afin de diriger la recherche vers les problèmes endogènes. Car le développement de la forêt urbaine dans ces régions doit partir des spécificités locales sur tous les plans. Au regard du bilan avéré mitigé du développement de l'Afrique, « tout succès futur ou éventuel dans le domaine du développement devra passer par une reconsidération profonde de ces stratégies anciennes et par la prise en compte plus rationnelle des réalités du milieu africain et des desideratas des populations du continent (Pondi, 2011 : 479).

→ Impliquer le maximum des parties prenantes dans l'élaboration des politiques urbaines

Dans la plupart des cas, les actions posées par les communes et même les services déconcentrés de l'État ne reflètent pas généralement la volonté des populations. Dans le cas de la foresterie urbaine et périurbaine en ce qui concerne leur conception, leur mise en place et leur gestion, il serait très nécessaire d'impliquer l'autorité traditionnelle et toutes ces structures. Car la forêt pour l'africain est « espace de méditation pour les populations autochtones, lieux de réunions des notables où se prennent de grandes décisions qui concernent la communauté, lieux de cultes et

d'initiation, cimetières des ancêtres, lieu de recueillement, les sites naturels sacrés représentent pour les communautés autochtones, des lieux permettant de maintenir la solidarité intra et intergénérationnelle » (Elamé, 2003 : 3).

→ Concevoir des outils d'analyse et d'évaluation numérique des forêts urbaines

Le développement numérique trouve une place prépondérante dans la planification des infrastructures dans les villes modernes. Il est question de mettre sur pied des programmes de transfert de technologies afin d'outiller les responsables des collectivités territoriales en vue d'une mise en place efficace et efficiente des forêts urbaines inter culturalisées qui reflètent les réalités locales.

La liste des défis à relever sur la création et la gestion des forêts en milieu urbain n'est pas exhaustive. Mais le plus important est de ne pas négliger la pensée ou le regard qu'un africain peut avoir sur une forêt lors de son utilisation. Car les enjeux sur la biodiversité étant déjà un atout, il faut y ajouter l'épanouissement des populations locales.

Conclusion

Au lendemain du forum mondial de l'habitat, dont le thème portait sur *Transformer nos villes pour un meilleur futur urbain*, les pays africains ont reçu le devoir de faire de leurs différentes villes, des milieux urbains sûrs et interculturels. Des lieux où l'on respecte les vulnérables et les autochtones ou encore des milieux où l'on expose la culture africaine aux yeux du monde. Ce travail visait à proposer aux collectivités territoriales décentralisées camerounaises l'intégration des FUP dans leurs localités, afin d'optimiser les services éco-systémiques associés aux arbres en milieux urbains. Quatre actions ont été recommandées :

- Sensibilisation et mobilisation des populations à l'intégration de la forêt urbaine interculturelle ;
- Connaissances des arbres, des bois et des forêts de la localité ;
- Conservation, protection et amélioration de l'infrastructure verte ;
- Respect la relation naturelle entre les populations locales et leurs forêts.

Pour y arriver, les facteurs liés à la réussite ci-dessous doivent être pris en compte dans la mise en œuvre de la forêt urbaine.

Bibliographie

- Bidima, I. M., 2007, « Cameroun : L'eucalyptus, trésor controversé des grassfields », *Journal La Voix du Paysan*, 13 avril 2007.
- Bigombe Logo et al., 2020, « Les racines coloniales de la gestion des ressources forestières et fauniques au Cameroun », in Batibonak, P. (dir.), *Indépendance inachevées : sur les chemins de la reconquête*, Yaoundé, Monange.
- Buizer, et al., 2015, *The governance of urban green spaces in selected EU-cities: policies, practices, actors, topics*, Green Surge; University of Copenhagen.
- Cook, G. R., 1894, *Report of the general superintendent of parks. Second Annual report of the board of park commissioners*, Massachusetts, CUP.
- Deneke, 1993, *Urban forest in North America: Toward a global Ecosystem Perspective. Compte rendu de la première conférence canadienne sur la forêt urbaine du 30 mai au 2 juin 1993*, Winnipeg, MB.
- Esoh Elamé, 2003, *Plaidier pour une protection des bois sacrés en Afrique Noire*, Québec, XIIIe Congrès Forestier Mondial.

- Esoh Elamé, 2016, *La ville durable interculturelle*, Yaoundé, L'Harmattan.
- FAO, 2015, *La foresterie urbaine dans les pays en développement*, Rome, FAO.
- Itock, C., 2020, *État de l'art de la transformation artisanale du bois au Cameroun : cas de la production des tamtams et tambours en peuples Fang bétis (Ekali)*, Mémoire de master 2 à la FMBEE, Dschang, Université de Dschang.
- Guiffo, J. P., 2009, *Doctrines politiques du tiers monde*, Yaoundé, Éditions de l'Essoah.
- Jorgensen, E., 1974, *Urban forestry concept. Compte rendu de 10ème Conférence forestière du Commonwealth*, Ottawa, Service des forêts.
- Ki-Zerbo, J., 2003, *À quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstien*, Paris De l'aube-D'en bas
- Rosen, M., 2015, *A Brief Historical Perspective of Urban Forests in Canada*, Québec, Urban Forest Series.
- Rosen, M., 2016, *Foresterie urbaine : bénéfices, enjeux et défis. Colloques du SCF-CFL. Service canadien des forêts*, Laurentides, Centre de foresterie des Laurentides.
- Rosen, M., 2021, *En hommage à Erik Jorgensen, inventeur de la foresterie urbaine*, Montréal, Arbres Canada.
- MEM et Minfof, 2010, *Inventaire, cartographie et étude diagnostic des forêts sacrées du Cameroun : contribution à l'élaboration d'une stratégie nationale de gestion durable. Rapport Final d'exécution*, Yaoundé, CARPE-IUCN.
- Ndjoko, 2017, *Cours d'exploitation forestière I*, Ebolowa, FASA/FMBEE.
- Pondi, J. E. et al., 2011, « Repenser le développement à partir des spécificités africaines », in Pondi, J. E. (dir.), *Repenser le développement à partir de l'Afrique*, Yaoundé, Afrédit, pp. 593.
- Pitseys, J., 2010, *le concept de gouvernement, revue interdisciplinaire des études juridiques ; 2010/2volume 65 Université saint Louis-Bruxelles pages 207-228*
- Richard, R. M., 2005, "Shade trees and tree warden: revising the history of urban forestry", *Journal of forestry* 103, pp. 230-233.
- Prévost, P. et al., 2014, « Le terroir, un concept pour l'action dans le développement des territoires », [*Vertigo*] *La revue électronique en sciences de l'environnement*, 14(1), pp. 1-15.
- Salbitano, F., Borelli, S., Conigliaro, M. et Chen, Y. 2017. *Directives sur la foresterie urbaine et périurbaine. Études FAO : Forêts n°178*, Rome, FAO.
- UN, 2017, *World Population Prospects: The 2017 Revision*, New York, ONU.